

Interpellation intitulée « Un centre sportif régional loin de tout, en zone agricole, vraiment? »

Un avant-projet de vaste centre sportif et de loisirs a été présenté en septembre 2024 aux municipalités de la Riviera et n'a été rendu public que récemment : Il comprend une salle de gym triple, trois terrains de football, une piscine, des salles pour du handball, du padel et du tennis. Ce projet voudrait prendre place sur une surface agricole de 70'000 m<sup>2</sup> située en Pangires, sur le territoire de la commune de Blonay-Saint-Légier, au nord de l'autoroute qui monte à Châtel-Saint-Denis.

Le groupe « **Réflexion-Avenir** » à l'origine de cette démarche est composé de diverses personnalités de la commune de Blonay-Saint-Légier, d'anciens notables principalement. Selon eux, **«les autorités communales de la Riviera sont dans une situation inextricable : augmentation de la population, encouragement à la pratique des sports, féminisation croissante de ceux-ci, mais absence de nouvelles zones sportives dédiées»**. Ils soulignent que leur projet **« permettrait de répondre aux besoins régionaux dans un secteur idéalement situé - dans le prolongement de la zone sportive de Praz Dagoud. »**

Les promoteurs du projet considèrent ce terrain **« comme étant le seul espace restant et adéquat sur la Riviera »**. Ils sollicitent les communes et souhaitent la **« création d'une structure chargée d'étudier le financement et la gestion de cet avant-projet, ainsi que d'engager des négociations en vue d'acquérir ses terrains. »**

L'installation de ce méga centre sportif est projetée dans une zone très décentrée, séparée du centre sportif de Praz Dagoud par l'autoroute, desservie uniquement par de petites routes de desserte agricole ou de quartiers résidentiels. C'est pour le moins déconcertant, alors que la commune de Vevey a dépensé en 1989 quelque 13 millions pour les terrains à La Veyre Derrey, desservis en transports publics par la ligne 215 et l'arrêt de bus de Pra de la ligne 202 qui est à cinq minutes. Ceci précisément pour y installer un centre sportif, infrastructure destinée à la collectivité publique. Ce projet de Pangires, situé 3 km plus au nord que La Veyre-Derrey, ne répond donc en aucun cas aux besoins des Veveysans et laisse penser que les milieux économiques manoeuvrent avant tout pour réaliser à tout prix une zone d'activités à La Veyre-Derrey. La zone d'activité souhaitée par les milieux économiques pourrait très bien se faire à La Veyre d'Enhaut, déjà affectée à la petite industrie

(et où subsistent de manière incongrue deux terrains de football), sur la parcelle du Pré-au-Blanc ou dans la zone de Ferreyres.

Il y a aussi de quoi être choqué lorsqu'on voit ressurgir à Pangires un projet de piscine encore imaginé en 2019 sous les terrains de tennis de la Veyre-Devant, avant de disparaître des écrans-radar. L'intégration d'un projet de terrains de tennis supplémentaires à Pangires n'est pas un hasard non plus. La volonté du Club Veveysan de Tennis de s'étendre - au sud-est de ses surfaces de jeu actuelles - avait étonnamment essuyé une fin de non-recevoir sous prétexte que la proximité du virage de la bretelle autoroutière était incompatible avec un tel projet, et que la zone de verdure, déclarée inconstructible, devait être préservée. Quelques années plus tard, le club a découvert avec stupéfaction que les promoteurs du projet de Zone d'activités à La Veyre-Derrey avaient prévu d'implanter un parking en surface de 4 à 5 niveaux sur ce terrain pourtant idéalement situé pour l'extension des courts de tennis.

Plus fou encore, la famille propriétaire de la parcelle de Pangires No 2353, où est imaginé l'ensemble du centre sportif, a fait savoir qu'elle n'est, en aucun cas, prête à vendre son terrain pour réaliser ce projet.

Le projet a déjà suscité une réaction du groupe des Verts de Blonay-Saint-Légier qui ont interpellé la Municipalité en avril dernier par la voix du conseiller communal Alain Salanon\*, mais n'ont pas encore obtenu de réponse.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

1. Quelle position la Municipalité a-t-elle prise sur ce projet ?
2. Pour quelles raisons n'a-t-elle pas informé le Conseil communal de cet avant-projet lors de sa réponse à la dernière interpellation relative aux terrains de La Veyre Derrey ?
3. Certains milieux économiques manoeuvrent activement pour faire oublier que la commune de Vevey a acquis ces terrains à la Veyre Derrey en 1989 pour y réaliser un centre sportif. Ces milieux sont soutenus par la Promove, qui mène depuis plusieurs années des actions politiques pour développer une zone d'activités à La Veyre-Derrey. La Municipalité estime-t-elle que des actions qui visent à influencer l'aménagement du territoire font partie de la mission de la Promove, ou ne devrait-elle pas lui rappeler que sa mission se limite à promouvoir la région Riviera-Lavaux et soutenir les entreprises qui y opèrent ?

4. La démarche entreprise par le Groupe Réflexion-Avenir démontre le besoin en infrastructures sportives. Dès lors que le projet de Pangires ne répond pas aux besoins des Veveysans, comment la Municipalité entend-elle résoudre le problème autrement qu'en revenant sur la mauvaise orientation prise à La Veyre-Derrey ?
5. Toutes les possibilités de densification sur les parcelles déjà construites et celles encore libres, sises en zone d'activités, ont-elles été étudiées de façon exhaustive ? Existe-t-il un rapport à ce sujet ?
6. En juin 2015, un rapport consécutif à un postulat PLR de Patrick Bertschy a été établi par le chef des sports de la ville de Vevey, Jean-Marc Bryois. Il a conclu entre autres que le manque de bassins de natation couverts devait être considéré comme un besoin prioritaire. En 2019, des études visant à implanter une piscine olympique à La Veyre, sous les tennis actuels, ont été réalisées. Comment se fait-il que le Conseil communal n'ait jamais été informé de ce projet ?
7. Le 25 septembre 2024, la Municipalité de Blonay-Saint-Légier a écrit au Service des affaires intercommunales pour lui demander de lui fournir une étude sur les besoins actuels en matière d'infrastructures sportives sur la Riviera. Cela illustre bien à quel point le rapport Bryois, accepté par les dix conseils communaux de la Riviera, est tombé dans l'oubli, si ce n'est volontairement enterré. Quelles suites concrètes la Municipalité veut-elle donner à ce rapport pour pallier aux lacunes soulevées ?

Source : [https://www.blonay-saint-legier.ch/docn/5664658/Interpellation A Salanon, Vert.e.s - Droit au but - 29.04.2025-1.pdf](https://www.blonay-saint-legier.ch/docn/5664658/Interpellation_A_Salanon,_Vert.e.s_-_Droit_au_but_-_29.04.2025-1.pdf)

Vevey, le 18 août 2025

Jérôme Christen

Laurent Lavanchy

Serge Ansermet